

HÉRIN

Le Magazine



DOSSIER

Les événements de fin d'année

PAGE 8



TRAVAUX

La ville continue
sa transformation

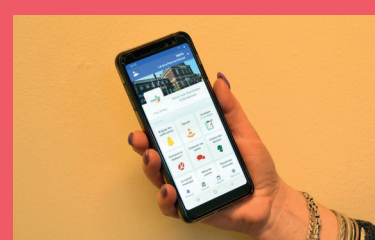
P5



SENIORS

Distribution des
plateaux repas
aux aînés

P11



COMMUNICATION

Arrivée d'une
application mobile

P14

SOMMAIRE

- 2 ■ VOS ÉLUS S'EXPRIMENT !
- 3 ■ ENVIRONNEMENT
- 5 ■ TRAVAUX
- 8 ■ FESTIVITÉS
Dossier Colis de Noël
- 10 ■ C.C.A.S
- 12 ■ URBANISME
- 14 ■ COMMUNICATION
- 15 ■ SPORTS
- 16 ■ SANTÉ
- 17 ■ JEUNESSE
- 18 ■ OUVERTURE MAIRIE
- 19 ■ EXPRESSION LIBRE
- 20 ■ NOTEZ-LE !

N°37 - MARS 2022

Bulletin édité par le service Communication
de la Ville d'Hérin : comm@ville-herin.fr

Directeur de la publication :
M. Jean-Paul COMYN, Maire

Rédaction-Photographie :
Service Communication

Conception graphique :
Réflexible Communication

Impression : Imprimerie Woelfflé

Tirage : 2000 exemplaires.



“Madame, Monsieur, chers amis,

Avec mon collègue Patrick Sans, nous avons souhaité, revenir sur les aménagements sportifs mis à disposition de nos associations et de nos habitants.

Nous avons décidé dans notre programme d' étoffer l' offre au niveau de la plaine.

Outre les terrains de football, les terrains de pétanque, la piste et le parcours santé utilisés par les clubs, la

plaine sportive dispose aussi de terrains de football, de basket et de pétanque ouverts à tous.

Pour que nos sportifs puissent pratiquer de nouveaux sports, nous avons souhaité créer un terrain de foot à 8 ouvert à tous. En 2022, un terrain mixte volley/badminton verra le jour, et dans les années futures d' autres activités viendront encore égayer ce lieu.

Nous l' avons promis lors de notre élection, nous allons mettre l' accent sur les bâtiments communaux existants.

Le mot des Elus



“C'est avec plaisir que je m'adresse à vous en ce début d'année.

Je veux d'abord remercier l'équipe des espaces verts avec qui je travaille pour l'embellissement de notre commune. Ils ont fait un superbe travail. Les sentiers ont été nettoyés pour la plus grande joie des marcheurs. De plus en plus de vivaces, qui sont moins gourmandes en eau, et tout aussi jolies, sont plantées, ainsi que des arbres fruitiers ou chacun peut aller y cueillir des fruits dès maturation.

La commune a souscrit à la LABELLISATION ZÉRO DÉCHET avec le SIAVED car nous savons tous qu'il faut prendre soin de notre planète. Chaque petit geste est important, et nous devons tous contribuer à rendre notre TERRE plus belle pour nos enfants et nos petits-enfants. Il n'est jamais trop tard pour commencer.

Des bacs spécifiques pour le recyclage en plus des panneaux explicatifs ont été positionnés dans le cimetière.

Nous avons installé un composteur à la cantine et faisons des mesures de poids, toujours avec le SIAVED, pour diminuer au maximum les déchets (trop d'emballages, trop d'aliments par rapport à la consommation, etc.)

Les poubelles sont inspectées de manière aléatoire et si chacun y met du sien, nous espérons n'avoir plus que des étiquettes vertes sur nos poubelles. Je vous remercie d'avance pour tous les gestes qui contribueront à la réussite de cette Labellisation.”

**Amicalement, Murielle Scherer,
conseillère déléguée à l'environnement,
aux espaces verts et à l'écologie.**

Nos salles de sports ont subi leurs lots de maintenance, avec l'aide précieuse de notre service travaux et de notre adjoint aux travaux. Nous avons restauré les toitures des deux salles pour éliminer les fuites et apporter un éclairage naturel plus soutenu.

Nous avons installé un contrôle d'accès afin de pouvoir apporter, à terme, plus de souplesse dans la gestion des accès de nos associations. Nous avons installé un éclairage dernière génération à LED dans les deux salles pour le plaisir de nos pongistes, basketteurs, danseurs, majorettes, gymnastes, combattants et autres joueurs de badminton.

Nous n'oublions pas nos écoliers. Le service des sports et son technicien ont acheté du nouveau matériel afin qu'il puisse faire découvrir de nouvelles pratiques comme :

le Volley, le Poull ball, l'Ultimate, le Speed Ball, Le Footbaskill, le Bumball.

Et pour finir, le CIS, en partenariat avec la Porte du Hainaut, propose tous les mercredis matin aux enfants inscrits la découverte de nombreuses activités.

Soucieux de pouvoir pérenniser nos activités et de pouvoir développer l'offre pour nos Herinoises et Herinois, les équipes de techniciens et d'élus sont prêtes à étudier toutes nouvelles offres en fonction des disponibilités offertes.”

**Sportivement, Mathieu FILMOTTE,
conseiller délégué aux sports.**

Mon beau sapin, roi du recyclé

La commune a mis en place, derrière la mairie, durant la période du 10 au 21 janvier 2022, un enclos pour la récupération des sapins naturels usagés. Quatre-vingts sapins ont été récupérés et broyés pour être réutilisés en tant que paillage pour les espaces verts de la ville. Les résultats sont écologiques et économiques.



Coupe d'arbres

Des coupes d'arbres ont été réalisées dans la ville. En effet, certains d'entre eux étaient touchés par la maladie et d'autres prenaient trop d'ampleur, leurs racines détruisant le macadam.

Malheureusement, leur abattage fût nécessaire afin de sécuriser la circulation des personnes et des véhicules.

Déchets de cimetières : *ici aussi, on trie !*

La commune d'Hérin s'engage avec le SIAVED dans une démarche de valorisation et de réemploi des déchets de cimetières. Les déchets qui résultent des cimetières sont depuis de nombreuses années collectés et regroupés avec les ordures ménagères afin d'être incinérés. Pourtant, ils pourraient être valorisés et réutilisés.

Comment trier les déchets de cimetières ?

Les déchets se trient, par matière, comme ceux présents à la maison. Quatre contenants sont prévus, les trois premiers contenants auront pour but de récupérer des déchets réutilisables. À savoir un bac pour les pots de fleurs non abîmés, un autre bac pour le terreau seul et le troisième pour la partie végétale proprement dite, quant au dernier bac, il servira à récupérer les déchets non recyclables (papiers plastiques, pots cassés, fleurs artificielles, etc.).

Avec ce nouveau tri, les bénéfices sont multiples :

- Accès gratuit aux pots de fleurs et au terreau récupérés
- Coût de collecte des déchets limités

Cette économie pourra être réinvestie dans des projets utiles à tous.



Le brûlage des déchets verts à l'air libre

Une pratique à risque et interdite

Le brûlage des déchets verts émet beaucoup plus de pollution que l'on pourrait le croire.

C'est pour cette raison que cette pratique est interdite, (article 84 du règlement sanitaire départemental) quelle que soit la période de l'année. Prenez garde également aux incinérateurs de jardin qui sont soumis à la même interdiction ! Les contrevenants risquent une amende de **450€** !

Néanmoins vous n'êtes pas sans solution pour vous débarrasser de ces déchets verts.

La déchetterie

Vous pouvez vous rendre à la déchetterie d'Hérin situé rue Louise de Bettignies.

Été (à partir du 29 mars) :

- Du lundi au samedi de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 18h30
- Le dimanche de 9h00 à 12h00

Hiver (à partir du 2 novembre) :

- Du lundi au samedi de 9h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00
- Le dimanche de 9h00 à 12h00

Déchetterie fermée le mercredi et les jours fériés.

Le paillage

Autre solution, le paillage est une technique présentant de multiples intérêts.

Celle-ci limite l'arrosage, évite le désherbage chimique, améliore la structure du sol, favorise la vie microbienne du sol etc.

Le compostage des déchets verts

Le compostage permet la valorisation des déchets de cuisine et de jardin en un engrais totalement naturel : le compost.

Cette pratique participe à la réduction des déchets ménagers et permet de redynamiser les sols en les fertilisant. Une pratique écologique et citoyenne.

Il existe une solution pour tous, que vous soyez jardinier ou non, mais toujours responsable.



Dépôts sauvages

Nous avons encore des dépôts sauvages à différents endroits de la ville.

Nous rappelons à ceux qui commettent ces incivilités que l'abandon de déchets vous vaudra une amende de 135€ au minimum.

L'enlèvement de ces déchets coûte cher à la ville et aux Hérinois.





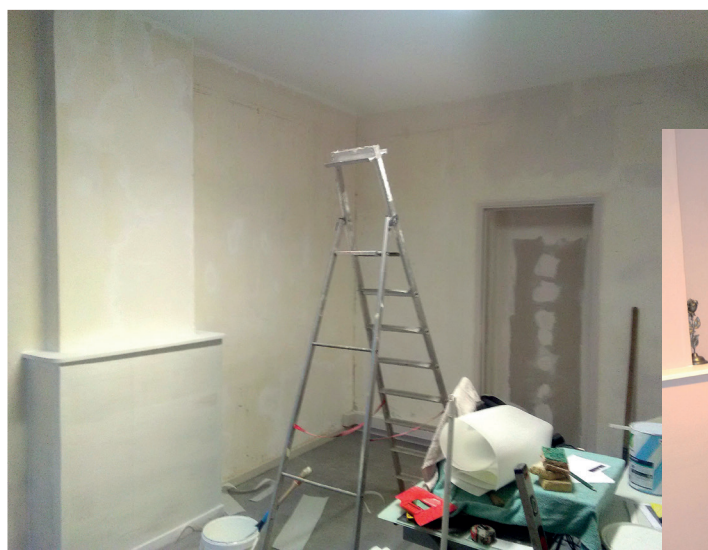
C'est l'hiver, mais les services techniques n'hibernent pas

Les services techniques ne s'arrêtent jamais et continuent d'entretenir et d'embellir la ville. Voici une liste non exhaustive des travaux effectués.



Sécurisation de la
parcelle du galibot

Décorations de Noël



Aménagement du bureau d'accueil
de personnes à mobilité réduite



Nettoyage du cimetière



Débroussaillage du sentier derrière le vieux chêne (voie du bois)



Peintures routières : passage piéton rue Gaston Georges François

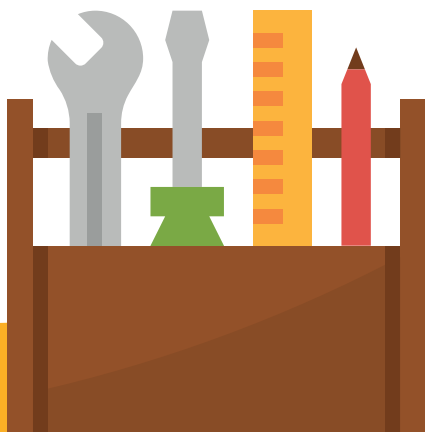


Réfection du plafond de la bibliothèque à l'école Gabriel Péri





Broyage des sapins usagés pour les recycler en paillage



Départ en retraite de M. Dominique Skierlak

M. Skierlak a pris une retraite bien méritée après vingt ans de bons et loyaux services à la mairie d'Hérin.

Peintre en bâtiment de formation, il commence à travailler en 1977, il a seize ans. Après son service militaire il part travailler dans le secteur privé.

Suite à une période où il fait des remplacements, M. Skierlak intègre la mairie en 2001 en qualité de peintre. Au fil des années, il obtient son concours d'adjoint technique de première classe et continue sa progression comme agent de maîtrise et agent de maîtrise principal.

Depuis le 1er octobre, Dominique profite de sa retraite et s'adonne à ses passions, le bricolage, ses amis et surtout sa famille.



Fêtes et cérémonies

Chaque année, la commune d'Hérin commémore l'armistice du 11 novembre 1918. Malgré le temps grisâtre, les Hérinois étaient présents lors du défilé. Le cortège était composé de Monsieur le Maire et de son conseil municipal, de personnalités locales, et accompagné de la batterie fanfare municipale. Ce défilé s'est rendu au cimetière communal.

Journée du 11 novembre

C'est dans un esprit solennel que Monsieur le Maire a déposé une gerbe au monument aux morts.

Les écoliers se sont regroupés afin d'interpréter la chanson « le soldat » de Florent Pagny. Cette interprétation a été riche en émotion puisqu'elle symbolise parfaitement le calvaire et le dévouement de ces nombreux poilus tombés pour la France et la patrie.



Cette journée du 11 novembre 2021 a été également marquée par la remise des médailles communales* à certains agents ; **Madame Marie-Laure France, Monsieur Dominique Stierlak, Monsieur Jean Pierre Dubart** et enfin **Monsieur Joris Wysocki**, des élus hérinois ont été récompensés tels que **Madame Dominique Hourez, Madame Claudine Zoccali, Madame Murielle Scherer, Monsieur Joël Sauvage, et enfin Monsieur Daniel Boittiaux.**

*la médaille communale récompense la compétence professionnelle et le dévouement des agents municipaux et des élus de la ville.

Hérin fête Noël

La covid19 ayant fortement impacté les festivités durant l'année 2021, la municipalité a décidé d'organiser une célébration à l'occasion des fêtes de Noël : « Hérin fête Noël » afin d'égayer autant que possible la période des fêtes de fin d'année des Hérinois.

Les spectateurs étaient accueillis sur la plaine sportive avec une boisson chaude en attendant de pouvoir assister à un spectacle pour petits et grands : le conte musical de Noël, « le renne au nez rouge », agrémenté d'un feu d'artifice.

À la fin de ce conte, le Père Noël a fait son apparition. L'émotion des enfants était palpable, l'émerveillement se lisait dans leurs yeux. Il a ensuite distribué des friandises pour la plus grande joie des petits.



Distribution des colis

Monsieur le Maire accompagné par les élus et le service jeunesse ont distribué les colis de Noël aux enfants des trois écoles d'Hérin.

Dans les écoles maternelles, les élus ont été accueillis par les chansons préparées pour cette occasion par les enfants et les équipes pédagogiques. Ensuite ce fut au tour des élèves des écoles primaires de recevoir leur colis.

C'est avec des yeux pleins de gourmandises que les enfants des trois écoles ont reçu la traditionnelle coquille accompagnée de clémentines et de friandises. M. le Maire a également pris le temps de discuter avec les enseignants et en leur souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année.

Hommages aux sapeurs-pompiers disparus

Comme après chaque assemblée générale, l'amicale des anciens sapeurs-pompiers d'Hérin ont tenu à rendre hommage à leurs collègues disparus en déposant une gerbe au pied de la stèle commémorant le courage et l'abnégation de ceux qui ont exercé cette profession.





**Si tu ne peux pas venir au repas des aînés,
le repas des aînés viendra à toi**



Le traditionnel repas des aînés, organisé par le C.C.A.S. devait avoir lieu le 5 Décembre. Malheureusement, suite à la reprise de l'épidémie de COVID, ce repas a dû être annulé.

Néanmoins, la municipalité ne désirant pas priver nos anciens d'un moment festif, à défaut d'un repas convivial, une équipe d'élus, de membres du conseil d'administration du C.C.A.S. et de bénévoles ont décidé d'apporter eux-mêmes les plateaux-repas à nos aînés inscrits au repas initialement prévu.

Ceci a été réalisé en plus de la distribution habituelle des plateaux-repas. Nos aînés ne sont pas oubliés en ces périodes de fêtes, malgré les conditions sanitaires.



Comme à l'accoutumé, le Conseil d'Administration du CCAS a offert un colis de Noël à aux aînés de plus de 70 ans. Environ 300 colis ont été distribués aux personnes inscrites.

La mutuelle communale SMH ouverte à tous

La mutuelle SMH en partenariat avec le C.C.A.S., vous propose une solution pour ne plus renoncer aux soins de santé.

Les habitants d'Hérin bénéficient d'un tarif préférentiel sur les différents contrats proposés par la mutuelle. N'hésitez pas à les appeler au 03.20.90.16.10.

La mutuelle SMH organise, une fois par mois, une permanence en mairie.

Pour connaître les prochaines dates, veuillez contacter le CCAS au **03 27 20 06 06**, vous pouvez vous rendre également sur le site de la ville de Hérin : **www.ville-herin.fr**





Distribution des colis de Noël aux bénéficiaires du C.C.A.S.

Le 16 décembre, les bénéficiaires du Centre Communal d'Action Sociale ont pu bénéficier d'un colis de Noël sous la forme de tickets service et d'une boîte de chocolats.



Pass transport Senior À tout sénior tout honneur

Le CCAS vous propose un pass transport qui vous permet de voyager «en illimité» durant toute l'année 2022 sur le réseau de tramways et de bus pour un coût unique de 45€.

Conditions à remplir :

- Avoir 65 ans et plus
- Être non imposable
- Habiter Hérin

Permanence logement

Mme Dominique Hourez, adjointe aux affaires sociales et au logement, peut vous aider pour la recherche d'un logement social sur la commune.

La permanence logement a lieu le mercredi de 9h à 12h sur rendez-vous.

Comment prendre rendez-vous ou obtenir plus d'informations ?

Contactez le **03 27 20 06 06**

Vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne

Le G.N.A.U.

Dans un objectif de simplification des démarches et pour se conformer aux prescriptions légales, la Porte du Hainaut vous informe qu'un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (G.N.A.U.) est disponible en ligne pour vos demandes liées à l'urbanisme.

A partir du 1er janvier 2022, toutes les communes de plus de 3 500 habitants seront concernées par l'obligation de recevoir et d'instruire, par voie dématérialisée, les demandes d'autorisation d'urbanisme. (Article L423-3 du code de l'urbanisme).

De ce fait, toutes les demandes de dossier concernant l'urbanisme se font par internet, par le biais du G.N.A.U., Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme.

En ce qui concerne la ville d'Hérin le site à visiter est le suivant :

<https://gnau2.operis.fr/guichetnumeriqueurbanisme/#/>

GUICHET NUMERIQUE
Pour les certificats,
Autorisations d'urbanisme
et les DIA

M'INFORMER OU PREPARER MON DOSSIER...

GUIDE D'UTILISATION
DU GUICHET
NUMERIQUE

DOCUMENTS
D'URBANISME

CARTOGRAPHIE EN
LIGNE

FORMULER MA DEMANDE D'URBANISME NUMERIQUE...

QUELLES FORMALITES POUR MON
PROJET ?

CUa

CUb

DP

DPLT

DPMI

PA

COMMENT CONSTITUER MON DOSSIER
?

DIA

PC

PCMI

PD

SUIVRE MA DEMANDE D'URBANISME...

Mentions légales

Foire aux questions

Conditions Générales d'Utilisation



Voici maintenant une explication rapide des différents acronymes que vous trouverez sur le G.N.A.U. :

■ CU a : Certificat d'Urbanisme d'Information

Le certificat d'urbanisme d'information -CUa- est un acte administratif qui indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné (le zonage, les servitudes d'utilité publique, les taxes et participations applicables,...).

■ CU b : Certificat Urbanisme Opérationnel

Le certificat d'urbanisme opérationnel -CUb- indique, en plus des informations données par le certificat d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et donne l'état des équipements publics desservant le terrain (voies et réseaux).

■ DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner

La déclaration d'intention d'aliéner (DIA) est une formalité imposée à tout propriétaire qui souhaite vendre un bien immobilier situé sur une zone de préemption.

■ DP : Déclaration Préalable

Une déclaration préalable est exigée pour :

- la construction nouvelle ou l'agrandissement d'une construction entraînant la création d'une surface de plancher supérieure à 5m² et inférieure ou égale à 20m².
- la modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment : pose d'un velux, changement ou création d'ouvertures, réfection de la toiture, ravalement des façades,...)
- le changement de destination d'un bâtiment (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celui-ci n'implique pas de travaux.

■ DPLT : Déclaration Préalable Lotissement

(lotissements et autres divisions foncières non soumises à permis d'aménager)

Permet notamment de réaliser des divisions de terrains de faible importance

■ DPMI : Déclaration Préalable Maison Individuelle

(maison individuelle et/ou ses annexes)

Permet de réaliser des travaux sur une maison individuelle (par exemple : extension, création de fenêtre) et/ou de construire une annexe à son habitation (par exemple : garage, véranda,...).

■ PA : Permis Aménager

Le permis d'aménager est notamment exigé pour :

- les opérations de lotissement (divisions foncières avec création de voies ou d'espaces communs).
- Certains travaux d'affouillements (creusements) et d'exhaussements (élévations) du sol.
- Certains aménagements particuliers : terrain de golf, aire de jeux, terrain de camping.

■ PC : Permis de Construire

Cette démarche est exigée pour toutes constructions nouvelles (même lorsqu'elles ne comportent pas de fondation) dès lors que la surface plancher de la construction est supérieure à 20 m²

■ PC : Permis de Construire modificatif

(ne pourra apparaître qu'après avoir déposé un premier permis de construire)

Le bénéficiaire d'un PC ou d'un PA en cours de validité peut apporter des modifications à celui-ci dès lors que ces modifications sont mineures. Ce permis ne constitue pas un nouveau permis. Un permis modificatif peut être demandé pour modifier :

- l'aspect extérieur d'une construction (par exemple un changement de façade)
- ou la réduction ou l'augmentation de l'emprise au sol de la construction ou de la surface de plancher.
- ou le changement de destination d'une partie des locaux.
- lorsque ces modifications sont plus importantes (par exemple, lorsqu'elles concernent un changement profond de l'implantation du projet ou de son volume), un nouveau permis de construire ou d'aménager doit être demandé.

■ PCMI : Demande de Permis de Construire pour une Maison Individuelle (et/ou ses annexes)

Permet d'agrandir ou de construire une maison individuelle ou ses annexes (ou de réaliser des travaux de démolition pour reconstruction)

■ PD : Permis de Démolir

Le permis de démolir est une autorisation administrative qui doit être obtenue préalablement à la démolition partielle ou totale d'un bâtiment.

Progressivement, la ville construit son identité autour du logo. Le visuel du magazine, la flotte de véhicules des services techniques, le drapeau de la ville et le papier à en-tête ont évolué pour s'adapter à la nouvelle charte graphique. Cet élan de modernité permet de donner un nouveau souffle au service communication.

Un nouvel outil de communication a fait son apparition :



Début novembre, vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres, un document clair et concis relatant les informations utiles et à venir.

Souvenez-vous, pendant le premier confinement une enquête en ligne a été menée pour connaître la satisfaction des outils de communication actuels. Celle-ci a révélé que 46 % des participants souhaitaient une lettre d'information mensuelle et que les trois rubriques du magazine qui intéressent le plus sont : les informations pratiques, les travaux et l'agenda. Les élus se sont appuyés de ce sondage pour répondre à la demande. En raison de la taille de la ville et de la fréquence des informations, ils ont donc décidé de proposer un document informatif tous les deux mois : notre fameux bimestriel.

Deux gros projets, cette année : on ne va pas s'ennuyer à la comm !

À la lecture de ce magazine, vous découvrirez que la ville a choisi de proposer à ses administrés une application mobile.

Pourquoi ?

- Envoyer des notifications (utiles pour les travaux et les situations d'urgences).
- Signaler les problèmes de voiries
- Inviter la population à la participation citoyenne
- Communiquer différentes informations
- Dans l'avenir permettre un support de communication pour nos partenaires

Dès aujourd'hui, vous pouvez télécharger l'application intra-muros et sélectionner la ville « Hérin ».

En toute cohérence, le site internet va être retravaillé pour s'adapter à la nouvelle charte graphique et un widget sera intégré pour faire la passerelle avec l'application mobile. Cela permettra à notre agent de la communication d'alimenter un seul outil pour certains domaines par exemple : les arrêts.





Centre d'Initiative Sportive

Depuis le 20 septembre 2021, trois activités sont proposées sur la commune d'Hérin, par M. Christophe Lebrun, Opérateur principal des A.P.S.

Il y aura eu le speedminton, jeu qui combine le tennis, le squash et le badminton du 20 septembre aux vacances de Noël.

Puis le Kinball, sport collectif qui se joue avec un gros ballon (1,22m de diamètre) par trois équipes de quatre pour les mois de janvier, février et mars.

Pour finir, ce sera au tour du roller d'avril à juin.

SPORTS

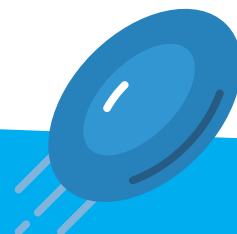
Les séances se déroulent le mercredi de 10h45 à 12h00, à la salle Auguste-Delaune

Renseignements au
03 27 09 92 80

Ou par mail :
cis-sport@agglo-porteduhainaut.fr



Activités scolaires



En ces temps de pandémie, les activités sportives des écoles s'adaptent, le moniteur de sport, M. Christophe Lebrun, travaille avec les enfants l'aspect technique plutôt que sur l'endurance, le port du masque étant propice à l'essoufflement.

C'est pourquoi, aussi bien sur l'activité réalisée en début d'année scolaire, le Volley-ball que sur l'actuelle, l'Ultimate (sport collectif utilisant un disque, opposant deux équipes), c'est le geste, la technique qui est enseigné, comme le service, le toucher de balle avec des jeux par deux ou trois pour le volley-ball, ou la bonne position de lancer et la visée de cible pour l'ultimate.

Tout cela en évitant, bien sûr, le brassage des enfants afin d'éviter la transmission de cette maladie qui nous pèse.

Pour les futures activités, le service des sports s'adaptera à l'évolution de la covid, toujours en ayant à cœur de proposer une activité physique aux enfants malgré les conditions sanitaires.



Campagne de vaccination

Il y aura donc eu six campagnes de vaccinations sur la ville d'Hérin, organisées par les élus et les services du centre hospitalier de Denain.

La ville avait à cœur de proposer une solution pour faciliter la vaccination de ceux qui le souhaitaient, en proposant un créneau horaire, sans rendez-vous, ouvert à toutes et à tous.

En moyenne, 70 vaccinations par campagne ont eu lieu, que ce soit en première, deuxième et troisième injection, ce qui nous donne au final un peu plus de 400 vaccinations effectuées.

Deux nouvelles professionnelles de santé pour la maison médicale d'Hérin

La maison médicale a le plaisir d'accueillir deux nouvelles praticiennes pour continuer à étoffer l'offre médicale de la ville d'Hérin.



- En février, nous aurons le plaisir d'accueillir Mme Toro Annick, prothésiste capillaire.

L'activité de Mme Toro sera axée principalement en faveur des personnes atteintes de pathologies, pelade ou chimiothérapie par exemple. Ces activités sont reconnues par la Sécurité sociale.

Vous pouvez prendre rendez-vous au **07 60 98 12 67**

- Début mars, Mme Boucly Céline, notre nouvelle orthophoniste, vous recevra pour prévenir, évaluer et traiter les difficultés ou troubles du langage, de la communication ainsi que tous problèmes relevant de ses compétences.

Consultation sur rendez-vous au **06 69 11 02 84**

Il reste actuellement un dernier cabinet de libre pour accueillir un médecin généraliste, n'hésitez pas à en parler autour de vous, afin de compléter l'offre médicale offerte aux Hérinois.



Ripese les Pt'hiboux

Le relais petite enfance « Les pt'Hiboux » fait parti du « Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escaut ». Il peut vous aider dans vos démarches pour l'accueil et la garde de vos enfants.

En effet, le relais petite enfance est là pour vous informer sur les modes de garde pour votre enfant et la recherche d'une assistante maternelle. Il vous conseille et énumère les avantages liés à l'emploi d'une assistante maternelle au niveau administratif. Ce dispositif accompagne les familles dans leur fonction d'employeur (aide pratique liée au contrat de travail, fiche de paie, obligations d'employeurs).

Assistants Maternelles et futures candidates, vous pouvez contacter le relais afin de vous informer sur le statut de l'Assistante Maternelle Agréée (droits, devoirs, etc.), pour vous accompagner dans votre profession, par le biais de temps d'échanges ou d'animations et pour vous permettre de trouver une place à côté des autres modes d'accueil de la petite enfance.

JEUNESSE

Date des ateliers d'éveil des « Pt'Hiboux » (prévus à Hérin, de Janvier à Juin 2022)

- Mois de mars :

les Vendredis 11/03/2022 et 18/03/2022

- Mois d'avril :

Vendredis 01/04/2022

- Mois de mai :

les Vendredis 06/05/2022 et 20/05/2022

- Mois de juin :

les Vendredis 10/06/2022 et 30/06/2022

De 9h30 à 11h00

dans la salle des associations

2 Rue Suzanne Lannoy Blin, 59195 Hérin

**Les parents employeurs sont les bienvenus
pour participer aux ateliers d'éveil.**

La P.M.I. (Protection Maternelle Infantile)



La P.M.I. est un service départemental, chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant.

Le service de PMI organise notamment des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans, ainsi que des activités de planification familiale et d'éducation familiale.

Les deuxième et quatrième mardis matins de chaque mois et sur rendez-vous, vous trouverez à votre écoute, Un médecin généraliste, une puéricultrice ainsi qu'une psychologue pour vous aider dans votre vie de parents.

N'hésitez pas à les contacter au **03 59 73 21 21**

ALSH : accueil de loisirs sans hébergement

Rappel des dates des accueils de loisirs

- Du 11 au 22 avril.

- Du 11 au 29 juillet

- Du 24 octobre au 4 novembre



Ouverture de l'accueil de la Mairie d'Hérin le samedi matin



Afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et ce, depuis le 8 janvier 2022, l'accueil de la mairie est ouvert au public, sur rendez-vous, le samedi, de 9H00 à 11H00.

Vous serez accueilli par un agent municipal et un adjoint au Maire qui vous aideront dans les démarches administratives simples :

- Demande de copie d'acte de naissance.
- Demande de copie d'acte de mariage.
- Demande de copie d'acte de décès.

Vous pourrez également soumettre vos doléances qui seront transmises le lundi suivant, au plus tôt.



“ Chers amis hérinoises et hérinois,

Il n'est jamais trop tard pour vous souhaiter tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, vœux de bonheur, de réussite personnelle ou professionnelle et surtout vœux de santé.

Cela fait deux ans que nous sommes « en guerre » contre la COVID-19, et malheureusement nous ne voyons pas encore le bout du tunnel, malgré l'intense période vaccinale et l'arsenal des mesures sanitaires mis en place.

Le cap des 130 000 morts est dépassé, ayons une pensée pour toutes ces familles endeuillées et le personnel soignant qui n'a de cesse d'accomplir sa mission dans des conditions pas toujours faciles.

Le budget de notre commune est la traduction de la politique municipale. Il entraîne des arbitrages afin d'équilibrer les recettes et les dépenses de notre collectivité. Ces choix reflètent aussi les priorités et l'action des élus. Cette année encore, la préparation budgétaire va demander aux élus et aux services municipaux encore plus d'attention dans ce contexte si particulier.

L'année 2022 verra la fin des travaux de passage en LED de l'éclairage public, le chauffage et la mise en sécurité de la salle des fêtes.

Nous engagerons un projet prévu dans notre programme, la rénovation des trottoirs des rues Hilaire Moreau et Danton, si longtemps promise, mais jamais réalisée. Oui nous allons le faire !

De même nous lancerons la phase 3 de la vidéoprotection vers le cimetière et la rue Victor Hugo, axe de passage très important de la commune, qui apportera plus de sécurité aux riverains.

Voici en quelques lignes les grands axes de notre programme 2022.

Bonne lecture à toutes et à tous.”



M. SAUVAGE, pour le groupe « Hérisson en Force »



“ Chères hérinoises, chers hérinois,

Je vous souhaite une très belle année 2022 et une excellente santé. C'est avec plaisir que je vous retrouve pour cette « Expression Libre » du Magazine municipal, même si cette périodicité deux fois l'an, ne nous permet pas de coller au mieux à l'actualité.

Une situation sanitaire tendue et la Covid toujours présente perturbent nos vies. Je pense notamment à nos personnes âgées qui se retrouvent encore plus isolées, à nos jeunes enfants qui devraient vivre dans l'insouciance et qui sont eux aussi confrontés au port du masque et au dépistage répétitif. Je vous espère en grande partie vaccinés, et pas trop frappés par la

maladie. La lumière est revenue, et même si elle n'arrête pas les incivilités de nuit, elle en est néanmoins dissuasive. Les éclairages led ne sont pas encore étendus à l'ensemble des rues de notre commune, les économies induites et attendues ne sont donc pas totalement réalisées à ce jour. Dans ce contexte où l'électricité, le carburant, les énergies en général sont en forte hausse, les finances communales, comme votre pouvoir d'achat sont impactés et nous le déplorons.

Cette période est peu propice aux rencontres, aux discussions, et à la proximité attendue des élus. Les conseils municipaux sont ouverts à un public restreint. Deux rendez-vous importants nous attendent les 10 et 24 avril pour les élections présidentielles, une belle opportunité de rencontre tout en accomplissant notre devoir civique.

Au plaisir de vous retrouver, prenez bien soin de vous et de vos proches.”



Michel LAUDE, votre dévoué conseiller municipal



“ Chères Hérinoises, Chers Hérinois,

COVID, TEOM, et autres difficultés de la vie ont marqué 2021, avec des moments de joie d'autre part. Nous vous souhaitons une belle année 2022 de santé, joie et réussite. La TEOM et les augmentations qui n'en finissent plus sur le prix de la vie n'aident pas les classes populaires et travailleuses à vivre mieux. Sur la TEOM, nous rappelons notre opposition à celle-ci, et notre proposition formulée en Conseil Municipal : utiliser la compensation de la CAPH pour faire baisser la

part communale de la taxe foncière. Florent PASEK est intervenu sur les écoles, il a posé la question de la construction d'un préau à l'école Gabriel Péri. Il est temps de penser notre ville de demain. La vidéo-surveillance poursuit son

déploiement, des demandes de subventions ont été votées et commentées en Conseil Municipal. Une délibération sur la propriété “Chavatte” a été votée, c'est une bonne chose. Nous répondons présents pour défendre Hérisson, ses intérêts, ses habitants lors des réunions diverses, nous ne sommes pas une opposition stérile. Face au monde de l'argent roi, face aux profiteurs de crise, face à la haine... Aux urnes, les 10 et 24

avril 2022, pour des jours heureux et fraternels. Puis, aux urnes pour les élections législatives du mois de juin ! Pensez à faire une procuration en cas d'absence. Contactez-nous, rejoignez-nous, rassemblons-nous.

Prenez soin de vous,”



Les élus Ensemble pour Hérisson
BASSEZ M, PASEK F, APRILE C, VALIN JC, DEPRET A
<https://www.facebook.com/EnsemblePourHérin/>

Les articles publiés ci-dessous, portant sur des questions municipales, sont rédigés par chacun des groupes politiques et n'engagent que leurs auteurs. Conformément à la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les groupes politiques représentés au Conseil Municipal disposent d'un espace d'expression. Cet espace restera vierge lorsque le texte ne nous sera pas parvenu (ou sera parvenu hors délai). En référence au règlement intérieur du Conseil Municipal modifié le 23 septembre 2014, les règles suivantes doivent être respectées : forfait de 1500 signes (+/- 10 % ; ponctuation comprise), soit environ 25 lignes ; dans l'espace ainsi réparti, sont inclus les titres ; le nom du groupe n'est pas comptabilisé dans le forfait.



■ Une aide pour acheter vélo et trottinettes.

**Vous aviez prévu d'acheter un vélo ou une trottinette ?
C'est le moment !**

À partir du 1er janvier 2022, les personnes domiciliées sur le territoire de la C.A.P.H. pourront bénéficier d'une aide financière lors de l'achat d'un vélo, électrique ou non, ou d'une trottinette (électrique). L'objectif ? Favoriser les mobilités douces sur notre territoire.

Le montant de l'aide varie en fonction du deux-roues acheté :

- Pour un vélo «classique», pliant ou non, hors VTT et vélo de course : jusqu'à 150 € pour un vélo neuf et 75 € pour un vélo d'occasion.
- Pour un vélo à assistance électrique, pliant ou non : jusqu'à 300 € pour un vélo neuf et 150 € pour un vélo d'occasion.
- Pour une trottinette électrique, neuve uniquement, jusqu'à 150 €.

Si vous achetez des équipements de sécurité (casque ou gilet réfléchissant notamment) en même temps, vous pouvez bénéficier de 10 % d'aide supplémentaire.

Tous ces équipements doivent être pour adultes. Les aides sont plafonnées à 50 % du prix total du deux-roues.



Pour bénéficier de cette aide, vous devez remplir certaines conditions :

- Être majeur
- Être domicilié dans l'une de nos 47 communes, (<https://www.agglo-porteduhainaut.fr/les-communes>)
- L'achat doit être effectué entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022
- L'achat doit être fait chez un professionnel exerçant dans l'arrondissement de Valenciennes
- L'achat simultané des équipements de protection doit figurer sur la même facture que le vélo (ou la trottinette)
- Une attestation sur l'honneur devra être jointe au dossier stipulant que le demandeur de l'aide s'engage à ne pas revendre le deux-roues dans les 3 ans suivant l'achat.

Attention, une seule aide sera octroyée par foyer.

■ Hommage



Le dimanche 9 janvier 2022, nous apprenions la disparition de M. Claude Duhoux, personnalité impliquée dans la vie municipale et associative Hérinoise et profondément attaché à cette ville qui l'a accueillie.

Il fut conseiller municipal en 1977 et après avoir occupé plusieurs fonctions, il devint adjoint au maire chargé des fêtes et cérémonies jusqu'en 2001 où il redevint conseiller jusqu'en 2008.

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal saluent l'investissement de M. Claude Duhoux et adressent ses condoléances les plus sincères à son épouse, ses enfants et à toute sa famille.



2 rue Jean Jaurès 59195 HERIN
Tél : 03.27.20.06.06 - Fax : 03.27.20.06.07
contact@ville-herin.fr

 [Herin.com](https://www.herin.com)